

## **Projet de résidence mission**

### **Le futur du passé industriel : un territoire en transition**

Le PETR Cœur des Hauts-de-France et la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France lance un

**Appel à candidatures  
Résidences atelier  
Juillet 2023 > décembre 2023**

### **1/ Cadre de la résidence**

Le Santerre Haute Somme appartient au réseau national des « Villes et Pays d'art et d'histoire » depuis 2021.

Attribué par l'Etat représenté par le préfet de région, le label « Ville et Pays d'art et d'histoire » qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscient des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation, et de soutien à la création et à la qualité architecturale, et du cadre de vie. Il constitue un réseau de plus de 207 « Villes ou Pays d'art et d'histoire » dont 17 en région Hauts-de-France.

Le territoire du Pays d'art et d'histoire Santerre Haute Somme s'étend sur 3 communautés de communes (Terre de Picardie, Haute Somme et Est de la Somme), soit 144 communes.

A travers cette résidence, le Pays d'art et d'histoire propose une réflexion d'ordre sociologique et artistique sur 3 sites patrimoniaux emblématiques du passé agro-industriel du territoire (la friche Maréchal à Rosières-en-Santerre en cours de réhabilitation, la sucrerie Saint-Louis sucre à Eppeville en transition industrielle et les grands moulins de Péronne, dits moulin Damay, prévus à la déconstruction). Inscrits dans les paysages du Santerre Haute Somme, comme ancienne sucrerie, ancienne minoterie et ancienne usine textile, ces trois friches industrielles ont appartenu à des entreprises qui ont marqué et marquent encore le Santerre Haute Somme. Ces sites dialoguent avec leur environnement en tant qu'éléments paysagers et sont intrinsèquement liés à l'histoire sociale, économique et culturelle du territoire à sa construction et à ses mutations.

Le présent appel à candidatures s'adresse aux artistes de tous les domaines d'expression intéressés par une immersion au cœur du territoire du Santerre Haute Somme, dans toutes ses composantes spatiales, sociales et culturelles, avec une focale sur 3 sites industriels à l'état de friche.

Pour plus de précisions sur les trois sites se reporter à l'annexe 1.

## **2/ à propos de la présente résidence**

Le projet de résidence porte sur le patrimoine industriel en reconversion et ses liens au territoire, à partir de trois focales patrimoniales caractéristiques des mutations en cours. Il s'agit d'interroger les connexions entre hier et demain, entre mémoire des habitants, devenir de chacun des trois sites et enjeux territoriaux.

Il interroge le regard, la mémoire et l'attachement des habitants à ces patrimoines par le prisme de l'art et par une réflexion d'ordre sociologique. Cette approche croisée des professionnels du patrimoine et des artistes a pour objectif de créer les conditions d'une nouvelle relation des habitants avec leur territoire, ses richesses et ses potentialités. Chacune des friches étant dans une communauté de communes, la résidence s'inscrit ainsi dans une forme d'équilibre et d'équité territoriale.

Plus largement, la démarche permettra aussi de mobiliser les habitants sur les enjeux du Pays d'art et d'histoire Santerre Haute Somme et d'enrichir le projet de centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine prévu sur la friche Maréchal à Rosières-en-Santerre.

Il s'agira pour l'artiste d'aller à la rencontre du territoire et d'interroger le contexte historique, scientifique, industriel, économique, géographique, imaginaire, culturel et humain et de s'en inspirer. L'approche sociologique prend son sens aussi dans le cadre de lien au travail, lien de vie, et rapports sociaux construits entre ses lieux et les habitants. De ce fait, le projet devra être participatif et collaboratif.

La résidence aidera à ancrer activement le label VPah sur le territoire et donnera des pistes de travail dans le cadre de l'élaboration des outils d'interprétation. En parallèle à ce temps de résidence, une étude sur le CIAP sera conduite. Des relations entre ces deux démarches pourront aussi être effectives.

La résidence repose sur la disponibilité de l'artiste ou du collectif d'artistes positionné de manière itinérante entre ces 3 lieux durant 6 mois de façon discontinue, afin qu'il puisse partager son univers artistique, sa démarche et ses expériences avec les habitants et investir avec eux l'histoire, la mémoire et l'imaginaire de ces friches et leurs devenir.

Il est important de bien prendre en compte le fait que la résidence n'est nullement une résidence de création puisqu'il n'y a pas de commande d'œuvre. Pour l'artiste en résidence, il s'agit de partager son regard, son approche et son univers, de s'engager dans une démarche d'expérimentations aux côtés des partenaires du projet pour contribuer à enrichir la démarche portée par le Pays d'art et d'histoire auprès des habitants et nourrir la réflexion sur le futur CIAP dans un travail de proximité avec les habitants et en lien avec les différents acteurs. Ces expérimentations donneront lieu à des productions artistiques construites collectivement.

Cette dynamique commune de réappropriation du territoire bénéficiera également d'approches croisées ouvrant sur d'autres formes de sensibilisation et de médiation.

## **3/ Le territoire d'action**

Le territoire d'action sur lequel se déploie la résidence est celui du PETR Cœur des Hauts-de-France, 3 communautés de communes (Terre de Picardie, Est de la Somme et Haute Somme), et à partir des trois focales patrimoniales présentées en annexe 1, chacune sont situées sur une communauté de communes en particulier la friche Maréchal à Rosières-en-Santerre, communauté de communes Terre de Picardie, le moulin Damay à Péronne, communauté de communes Haute Somme et la sucrerie Saint-Louis sucre à Eppeville, communauté de communes Est de la Somme.

Le PETR Cœur des Hauts-de-France est situé à l'est du département de la Somme aux frontières des 4 autres départements qui composent la région. Traversé par deux autoroutes (A1 et A29), une ligne

à grande vitesse (Paris/Lille/Bruxelles/Amsterdam), le territoire est idéalement situé. Le fleuve Somme façonne toujours les paysages et a permis la constitution de ce territoire de traverse. Longtemps terre de frontières, le Santerre Haute Somme a été le théâtre de nombreuses guerres, où les enjeux nationaux se dessinaient sur ces terres fertiles.

#### Les partenaires et personnes ressources :

Les structures culturelles sur lesquelles l'artiste pourra s'appuyer sont le Pays d'art et d'histoire Santerre Haute Somme, le service Culture du PETR Cœur des Hauts-de-France (se composant d'un coordinateur culture et d'une coordinatrice lecture publique), Musée Alfred-Danicourt de Péronne, les médiathèques de Péronne, de Ham et de Rosières-en-Santerre, les archives municipales de Rosières-en-Santerre...

Les établissements scolaires seront définis en lien avec les conseillers pédagogiques de l'Education Nationale. Il est important de souligner que chacune des 3 communes où les focales patrimoniales sont présentes, à minima une école est installée.

- Pour Rosières-en-Santerre, écoles maternelles et élémentaire et collège
- Pour Péronne, écoles maternelles et élémentaires ainsi que collège et lycée (public et privé)
- Pour Epeville, école primaire

Les structures socio-éducatives du territoire sont un bon relais à l'image de centre social intercommunal présent à Ham, du centre social de Péronne, l'espace Luciani de Ham...

Enfin les associations patrimoniales peuvent être un bon relai local. Elles détiennent bien souvent une connaissance fine des lieux et des fonds documentaires précieux. L'association des cartophiles de Ham et l'association Respecth sont positionnées sur le secteur d'Epeville. L'association Mémoires et l'association Avenue Mac Orlan se déploient sur le périmètre Péronne / Doingt-Flamicourt.

#### **4/ La coordination du projet**

La Mission Pays d'art et d'histoire Santerre Haute Somme du PETR Cœur des Hauts-de-France assure :

- L'accompagnement du ou des artistes résidents, en les guidant dans la découverte du territoire et en veillant à leurs bonnes conditions de séjour et de travail ;
- La dynamique de médiation patrimoniale qui sera également fortement engagée, aux côtés du ou des artistes en résidence avec une hybridation d'actions et en mobilisant des professionnels de champs divers ;
- L'identification et la mobilisation des acteurs du territoire susceptibles d'être concernés par la résidence-mission.
- La mise en relation permettant aux acteurs sociaux et aux enseignants de faire connaissance avec les artistes retenus, de manière préalable à la résidence-mission, et d'être sensibilisés au projet.

En prolongement de la présence artistique, les partenaires s'engagent à développer des actions de médiation croisées contribuant à révéler le territoire et ses potentialités auprès des habitants concernés.

#### **5/ Temporalité**

La résidence se déroulera en Santerre Haute Somme durant le deuxième semestre de l'année 2023, soit de juillet à décembre. Elle pourra se prolonger selon le projet sur le début de l'année 2024.

## **6/ Restitution et médiation**

La résidence devra donner naissance à des productions individuelles ou collectives qui seront restituées lors de temps forts organisés au plus près des 3 sites, sur des lieux encore à définir. Les médiathèques du territoire, espaces culturels ou encore musée sont à envisager. Les productions seront valorisées par des temps de rencontres et d'échanges publics et/ou professionnels durant cette même période.

## **7/ actions en résonance**

Les résidences d'artistes permettront de poser les premières pierres de la dynamique autour du futur Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP). Dès cette année 2023 une étude sera lancée afin de définir la philosophie du futur CIAP avec une réflexion plus approfondie sur le premier lieu qui se dessine à la friche Maréchal à Rosières-en-Santerre.

En 2023 en parallèle des résidences, des projets sont amorcés avec lesquels les artistes sont invités à échanger, discuter, réfléchir :

- En partenariat avec l'Éducation Nationale, un projet pédagogique sera mené dans un établissement scolaire du Santerre Haute Somme à partir de la rentrée 2023.
- À partir de l'automne 2023, dans l'optique de la préparation des temps-forts, un programme d'actions et de visites sera mis en place. Les artistes, grâce à la résidence, nourriront la réflexion autour de ce programme.
- L'étude CIAP sera menée sur la même temporalité.

## **8/ Modalités financières et pratiques**

Il est demandé à l'artiste de séjourner sur le territoire pendant un temps dont la durée sera déterminée en concertation avec le porteur de projet en fonction de la proposition artistique. L'hébergement, choisi par le PETR Cœur des Hauts-de-France, sera pris en charge dans le cadre de la résidence. Un lieu faisant office d'atelier pourra être mis à disposition.

Le budget total alloué aux honoraires artistiques et interventions éventuelles auprès des publics est de 17 000€.

Le permis de conduire et un véhicule sont nécessaires.

## **9/ Dossier de candidature et sélection**

La sélection est effectuée par un jury composé des acteurs locaux impliqués dans le projet de résidence et par la D.R.A.C. Hauts-de-France sur la cohérence entre le parcours, la proposition artistique, le contexte ainsi que l'originalité et la générosité des intentions.

Le jury se réserve le droit de choisir entre 1 et 2 artistes selon les propositions qui seront reçues.

Peut faire acte de candidature tout(e) artiste professionnel(le), français (e) ou étranger(e).

Le candidat doit déjà avoir à son actif une production conséquente, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Il doit maîtriser l'usage oral de la langue française. Il doit être détenteur du permis de conduire et d'un véhicule personnel.

Les éléments à fournir sont :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du cahier des charges et donc de l'esprit et des attendus de la résidence-mission
- un curriculum vitae
- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique des artistes-candidat et ses productions /œuvres.
- les éventuelles pistes que propose le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques

Dossier à envoyer au format PDF obligatoirement en un seul fichier avant **le 31 mai 2023 minuit** à [pah@coeurdeshautsdefrance.fr](mailto:pah@coeurdeshautsdefrance.fr)

L'intitulé du PDF doit mentionner le nom de l'artiste.

Contact :

Clémence Decrouy-Nempon

Cheffe de projet Pays d'art et d'histoire

PETR Cœur des Hauts-de-France

03 64 76 11 03

## **Annexe 1**

### **1/ Les 3 friches industrielles**

#### **1.1 Saint-Louis sucre Eppeville**

La sucrerie Saint-Louis sucre à Eppeville est construite au lendemain de la Grande Guerre. Installée sur un terrain vierge, l'usine voit le jour après le regroupement de 14 entreprises dont les dédommagements de guerre forment la Compagnie Nouvelle des Sucreries Réunis (C.N.S.R). C'est un espace central à proximité immédiate du canal et d'une voie ferrée. Aussi, les axes routiers importants sont proches.

La commande d'Edmé Sommier (propriétaire de la C.N.S.R) est de construire la plus grande sucrerie de France et d'en faire un modèle. Dès 1920 les travaux de construction débutent et le chantier dure environ 2 ans et demi. En premier lieu sont construits les logements du personnel. Dès mai 1920, la cité Germaine est édifée ainsi que l'hôtel de la fabrique, les deux dortoirs, la Petite Cité, les maisons des contremaîtres, des ingénieurs et du directeur.

Seul les bureaux et la cantine restent en baraques provisoires et seront construits ultérieurement.

La construction est entièrement en brique de Boom (Belgique), avec pans de bois en chêne et balustrades en béton armé, ainsi qu'une couverture en ardoise.

Les logements sont hiérarchisés pour le personnel.

Dès sa troisième campagne de production en 1924-1925, la C.N.S.R atteint son régime de croisière avec 3000t/j de betteraves écrasées. Aucune autre sucrerie au sortir de la guerre n'arrive à égaler celle d'Eppeville.

Dès le début l'objectif de la C.N.S.R est de maîtriser la chaîne de production en transformant de la betterave aussi bien en jus, en alcool, en sucre brut ou encore en sucre raffiné. L'entreprise n'est pas qu'une simple sucrerie, elle est à la fois distillerie, raffinerie, semoulerie, sucrerie et surtout une entreprise commerciale, car la diffusion des produits est aussi gérée par la Compagnie.

Georges Lisch, l'architecte, s'appuie sur les symboliques empruntées au XIX<sup>e</sup> siècle dont l'architecture monumentale et propose une façade au décor ostentatoire et symétrique. Il inscrit une forme de monumentalité à l'outil de production. La façade avec fronton présente l'inscription en toutes lettres « Fabrique de sucre ». Une horloge se trouve en dessous.

Les matériaux sont simples avec une ossature métallique hourdie de briques. L'appareillage de briques permet de donner du décor et un jeu de texture. L'emploi de briques vernissées ajoute du cachet. L'ensemble de style Art Déco marque la modernité. Cette façade est fortement inspirée de la façade principale de la gare du Havre réalisée par son père Juste Lisch.

L'Etat a reconnu la valeur architecturale exceptionnelle de cet ensemble monumental par arrêté portant inscription au titre des monuments historiques le 10 décembre 2021.

L'usine, propriété d'un groupe industriel allemand, est actuellement en vente en vue d'une reconversion. Les logements attenants au site, encore présents, sont aujourd'hui privés. L'ancien « château » est aujourd'hui le siège de la communauté de communes de l'Est de la Somme.

## 1.2 Le moulin Damay

Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, la présence d'un moulin est attestée porte de Paris à Péronne, sur la Somme, il est offert par le roi à la ville de Péronne, tout comme le faubourg de Sobotécluse.

Par la suite, un moulin à blé est attesté à cet emplacement à la fin du 18<sup>e</sup> siècle. L'établissement est acquis en l'an VI (1798) par Foilain Fernet (1759-1817), négociant, brasseur et agriculteur. En 1819, il devient la propriété de son fils Quentin Fernet (1787-1849), qui obtient l'autorisation de remplacer les cinq petites roues à aubes par trois grandes roues, en 1819. Il procède également à des agrandissements des bâtiments en 1837 (matrices cadastrales) et fait installer une machine à vapeur.

Son fils, Victor Fernet, vend le moulin à Alphonse Damay, qui vient s'établir à Péronne en 1861. Son fils Paul Damay (1862-1943), lui succède. L'important moulin est cependant détruit lors de la Première Guerre mondiale. En 1921, Paul Damay, épaulé par ses deux fils, Jean et Jacques, qui ont rejoint l'entreprise familiale, fait reconstruire les moulins et les transforme en minoterie. L'équipement industriel est modernisé en 1928 et l'établissement industriel prend le nom de Grands Moulins de Péronne. Il cesse son activité avant 1962.

L'édifice, connu par les relevés effectués en 1920 et des photographies, est un marqueur fort du paysage urbain par sa monumentalité. Il comprend trois bâtiments mitoyens (les bâtiments de la grande roue et de la petite roue reliés par le bâtiment des vannes), des magasins, un réfectoire pour les ouvriers et un logement de concierge.

Face à la minoterie, le logement patronal, reconstruit en 1891 pour Paul Damay, sur les plans de l'architecte Georges Antoine, est également reconstruit après 1923, suivant le nouvel alignement imposé qui touche également l'angle du bâtiment de la grande roue<sup>1</sup>. Sa position géographique en porte d'entrée de ville souligne la présence des anciennes fortifications.

Racheté par la ville en 2020, le conseil municipal a voté sa déconstruction pour offrir une ouverture paysagère vers les étangs de la Somme à cette entrée de ville.

## 1.3 L'usine Maréchal de Rosières-en-Santerre

L'usine Maréchal de Rosières-en-Santerre est indissociable des tentes Maréchal qui ont fait le bonheur de nombreux vacanciers.

L'usine se situe sur un terrain de 1,1 hectare en cœur de ville et l'emprise des bâtiments est d'environ 4500m<sup>2</sup>. L'histoire du site débute en 1904, lorsque les frères Maréchal (Louis et Raymond) ouvrent une usine de bâches, stores et toiles de tente. La Grande Guerre perturbe l'entreprise. En 1933, les fils de Raymond Maréchal procèdent à une amélioration des modes de fabrication.

En 1957, l'entreprise se diversifie et propose à Rosières-en-Santerre la fabrication des tentes en toiles imperméables, des sacs de couchage, lits de camp... Pendant 20 ans, la société emploie 300 personnes. 1978 sonne la fin du rêve et la société dépose le bilan : 150 licenciements sont annoncés. En 1981, André Trigano reprend la société avec 50 personnes. Ce sera un nouvel essor qui durera 25 ans.

En 2004, l'usine ferme définitivement.

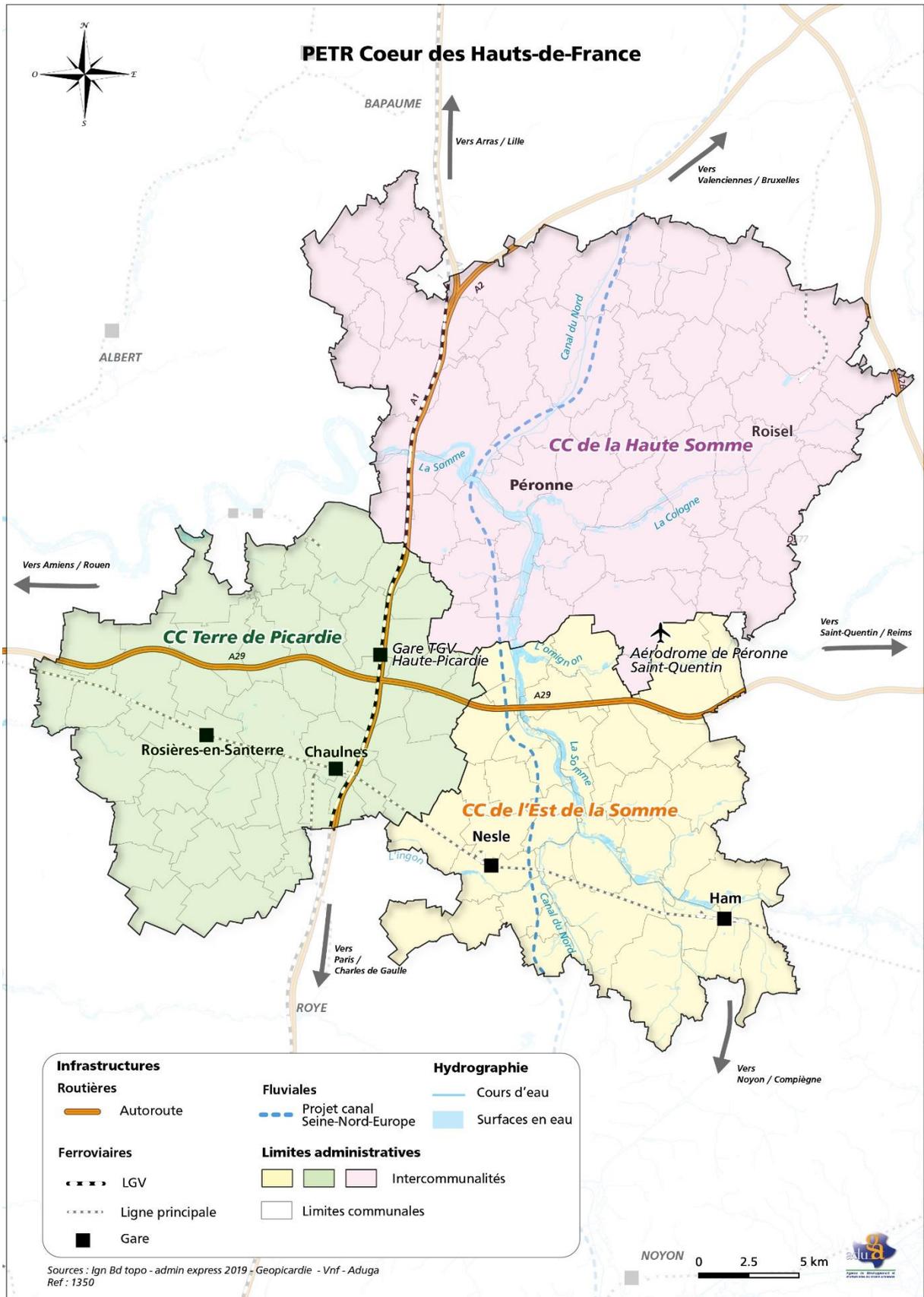
La commune de Rosières-en-Santerre achète l'ensemble des bâtiments en mars 2018.

---

<sup>1</sup> Sources service régional de l'inventaire

Le site accueillera en 2025 des logements pour seniors, une halle marchande, une médiathèque et une antenne du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, lié au label avec Pays d'art et d'histoire.

Annexe 1 : Carte du PETR



Annexe 2 : carte des lieux / focales patrimoniales

